

# Commune de Neufchâteau

## Compte rendu de la réunion d'information au Conseil Communal le 05/04/2022

Réf. : N:\ER6\NEUFCHATEAU\04- Info-consultation\conseil communal\20220405 CR info au CC.docx

### Participants

- › Conseil Communal de la Commune de Neufchâteau
- › Fondation Rurale de Wallonie : Mme Eléonore GERARD et Mme Sophie ORBAN (Agents de développement)

### Ordre du jour

- › Les différents partenaires et leurs rôles
- › L'opération de Développement Rural
- › Les parties du PCDR
- › Les 5 critères de réussite de l'ODR
- › Le déroulement à Neufchâteau
- › La Commission Locale de Développement Rural
- › Suivre l'ODR

-----

### Les différents partenaires et leurs rôles

Une opération de développement rural - ODR, ça se réussit ensemble !

#### La Commune de Neufchâteau

- › *Le Conseil communal* est le maître d'œuvre de cette opération, qui va concerner l'ensemble du territoire communal. Il est représenté au sein de la CLDR et en approuve la composition. Il approuve également le projet de PCDR et coordonne toute l'ODR. Les élus sont donc un acteur essentiel de la dynamique participative.
- › *Les employés de l'administration communale* sont également des acteurs de première ligne qui vont apporter les éléments pour concrétiser le PCDR.

#### Les citoyens et la Commission Locale de Développement Rural - CLDR

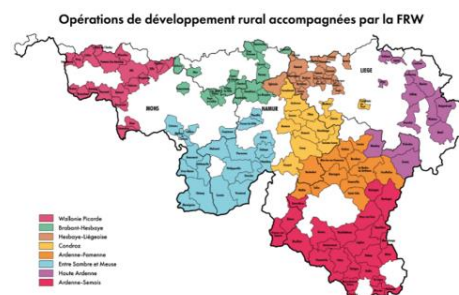
- › *Tous les habitants* sont invités à des séances de travail pour réfléchir sur le présent et l'avenir de leur commune et pour proposer des pistes de solution. La participation citoyenne est l'élément central de la politique de développement rural.
- › *Une commission consultative (la CLDR)* est mise en place pour définir la stratégie de développement et les projets concrets à mettre en œuvre dans le cadre du PCDR, sur 10 ans. Elle agit en tant que relais auprès de la population et un retour d'information régulier est assuré vers les habitants (bulletin communal, ...). Elle est composée d'1/4 d'élus et de 3/4 de citoyens et compte entre 20 et 60 membres.

## Les structures extérieures

- › *Le bureau d'études Impact, auteur de programme*, réalise l'analyse territoriale et stratégique de la commune. Le bureau d'études est présent durant toute la phase d'élaboration du PCDR, dont il est le concepteur. Les auteurs sont Loreena Thetiot et Stéphane Mottiaux.
- › *Le Service Public de Wallonie DGO3 et le Cabinet de la Ministre Tellier en charge du développement Rural*
- › *La Fondation Rurale de Wallonie - FRW, organisme accompagnateur* : conseille la Commune dans le cadre de son opération de développement rural.

La FRW est un organisme privé, indépendant et pluraliste, en charge de missions de service public. Depuis 1979, elle œuvre pour le développement durable des régions rurales grâce aux missions que la Région Wallonne lui a confiées.

Dans le cadre des opérations de développement rural, la FRW met à disposition des 134 communes qu'elle accompagne des agents de développement intégrés dans une équipe pluridisciplinaire et formés en continu. Ils sont répartis en 8 équipes régionales à travers la Wallonie. Dans le cadre de son ODR, la Commune de Neufchâteau est accompagnée par l'équipe régionale Semois-Ardenne localisée à Tintigny.



### Les missions de la FRW :

- › Accompagnement des opérations de développement rural
- › Accompagnement des communes sollicitant la subvention BiodiverCité
- › Interface Leader (en lien avec le Groupe d'Action Locale Haute Sûre Forêt d'Anlier, par exemple)
- › Facilitateur Plan bois-énergie pour le secteur public
- › Assistance Territoire et Patrimoine (ATEPA)
- › Ressources et expertises du milieu rural.

### Le rôle des agents de développement

Pendant l'opération de développement rural, les agents de développement favorisent la participation de tous les citoyens par des entretiens, des réunions publiques, ainsi que des consultations en ligne via la plateforme participative : [participation.frw.be](http://participation.frw.be). Ils sont le relais entre les habitants et le pouvoir communal, ainsi qu'entre le pouvoir communal et les différentes instances décisionnelles. Ils se chargent de l'animation et du secrétariat de toutes les réunions. Ils contribuent également à la rédaction du PCDR, à la recherche de subventions et à l'accompagnement des projets du PCDR sur le long terme.

## L'Opération de Développement Rural (ODR)

Une Opération de Développement Rural (ODR) est un processus à long terme, qui a pour objectif de définir une stratégie de développement du territoire communal pour les dix ans à venir. C'est une démarche communale cadrée par un décret de la Région Wallonne, qui repose sur la participation continue des citoyens et qui consiste à mener une réflexion globale, sur l'ensemble du territoire communal et sur tous les domaines de la vie. Elle se concrétise par la définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions appelé Programme Communal de Développement Rural - PCDR.

- › Son objectif global est d'améliorer les conditions de vie des habitants aux points de vue économique, social, environnement et culturel.

## Déroulement de l'Opération de Développement Rural

L'ODR suit plusieurs étapes, qui se distinguent en 2 grandes phases :

1) L'élaboration du Programme Communal de Développement Rural - PCDR, qui dure environ 3 ans

Pour enclencher le processus, le Conseil communal décide de lancer une ODR, demande éventuellement l'aide d'un organisme d'accompagnement - la FRW - et prévoit de désigner un auteur de PCDR via un marché public.

L'auteur désigné, en l'occurrence le bureau d'études Impact de Bertrix, rédige alors le diagnostic objectif du territoire, qui est une analyse en profondeur de cartes, d'inventaires, de statistiques, ...

Vient ensuite la phase de participation citoyenne, qui se concrétise par des séances d'information / consultation villageoise, des réunions thématiques et surtout des rencontres de la Commission Locale de Développement Rural - CLDR.

Ce travail de co-construction avec la CLDR aboutira à la définition d'une stratégie de développement (des objectifs à atteindre dans les 10 ans) et au choix de projets qui permettront d'y répondre.

A la fin de son élaboration, le PCDR sera validé par la CLDR, la Commune et la Région Wallonne.

2) La mise en œuvre du PCDR, qui peut durer jusqu'à 10 ans.

Lorsque le Gouvernement wallon aura approuvé le PCDR (projeté en 2024 ou 2025), la Commune pourra introduire des demandes de subsides en développement rural pour la réalisation de certains projets (), ou recourra aux subsides traditionnels pour d'autres. Le PCDR comportera également des projets immatériels/actions à mener directement sur le terrain, sans gros moyens financiers. La FRW projette quelques exemples de projets concrets, matériels ou immatériels, réalisés sur les communes.

La CLDR suivra régulièrement la mise en œuvre des projets contenus dans le PCDR et se prononcera sur l'introduction des projets en subvention.

## Les parties du PCDR

Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) se compose de 6 parties :

1. **Une analyse des caractéristiques de la Commune** : il s'agit de l'analyse objective du territoire, sur tous les thèmes qui constituent la vie d'une commune.
2. **Le résultat de la participation citoyenne** : cette partie relate les méthodes utilisées, la participation citoyenne, les principaux résultats de chaque étape.
3. **Le diagnostic partagé** : qui résulte de la confrontation entre la vision objective présentée en partie 1 et la perception des habitants recueillie lors des réunions villageoises ou thématiques.
4. **La stratégie de développement** sous forme d'objectifs spécifiques à la Commune.
5. **Les projets** visant à atteindre ces objectifs, organisés selon leur degré de priorité en 3 lots.
6. **Un tableau récapitulatif.**

## Les 5 critères de réussite de l'ODR

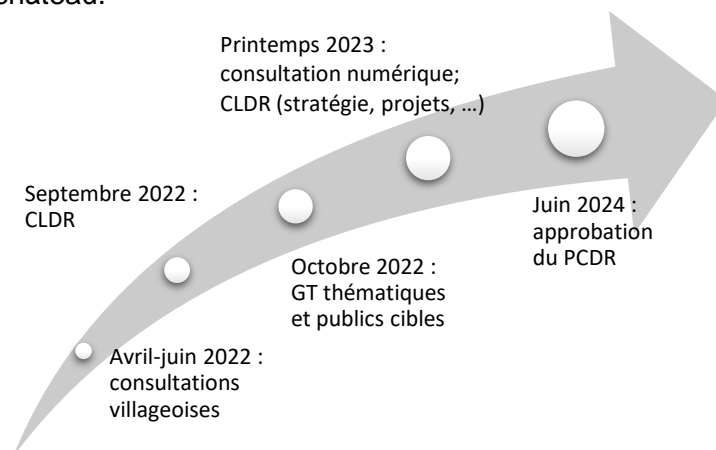
- › Des élus s'appropriant la démarche et validant un cadre clair pour la mise en place d'un réel partenariat entre les acteurs de l'ODR. Ils peuvent s'appuyer sur le décret 2014 relatif au développement rural. Bien conduite, la participation offre une véritable plus-value à la vie politique locale.

Concrètement, le Conseil communal est invité à inciter les citoyens à participer. La Commune veillera à affecter à l'ODR les moyens logistiques, humains et organisationnels nécessaires. Il est important que les élus soient présents et à l'écoute des citoyens. Des réunions régulières entre le Collège, l'auteur de PCDR et la FRW permettront de suivre efficacement le processus.

- › Des citoyens et des acteurs locaux impliqués aux 4 niveaux de participation :
    - l'information et la consultation : lors des 9 séances de consultation villageoise (dont une est prévue en numérique) à l'attention de l'ensemble des citoyens. Leur objectif sera d'informer sur le développement rural, de présenter un portrait de la commune et d'identifier les points forts, faibles et les besoins sur la commune et dans les villages
    - la concertation : lors des groupes de travail thématiques. Leur objectif sera d'approfondir le diagnostic, définir les enjeux, trouver des pistes de solution à travers des projets concrets à mettre en place.
    - la coproduction, avec la Commission Locale de Développement Rural. L'appel à candidatures sera lancé lors des consultations villageoises ; son installation est envisagée en septembre 2022. Ses objectifs sont d'établir le diagnostic partagé, la stratégie de développement, de définir les projets et leur programmation, et de suivre la mise en œuvre du PCDR.
- Pour favoriser la participation, il est important de soigner la communication soignée vers la population, en utilisant de multiples médias, numériques et traditionnels, tout au long de l'opération.
- › Une méthode et des apports de la FRW et de l'auteur de programme.  
La FRW se chargera de la consultation (animations, apport de méthodes de consultation,...), du secrétariat des réunions, de la coordination générale et du planning de l'ODR avec le Collège ; elle sera à disposition de la Commune pour de la consultance.  
L'auteur de programme établira une analyse du territoire, rédigera le PCDR, fera des apports techniques et thématiques.
  - › Des liens avec les politiques en cours et à venir, aux niveaux communal, transcommunal et transfrontalier.
  - › Un bon suivi administratif et logistique : le Collège a désigné Mme Delphine Defossé en tant qu'agent communal-relais.

## Le déroulement à Neufchâteau

Voici le **calendrier global**, tel qu'il est prévu actuellement, pour le déroulement de l'ODR de la Commune de Neufchâteau.



Voici les étapes **préalables** aux réunions d'information-consultation :

- La rédaction du portrait analytique de la commune : la première version date d'octobre 2020 ; elle nécessitera certaines mises à jour pour coller aux évolutions récentes du terrain.
- Les rencontres avec les personnes ressources : réalisées par les agents de développement de février à avril 2022.
- Les visites de terrain : menées par les agents de développement de février à mars 2022.
- L'information au personnel communal : le 05/04/2022
- L'information au Conseil communal : le 05/04/2022.
- La relecture de la partie 1 et la transmission des remarques à l'auteur : une rencontre est prévue le 19/04/2022.

## Les réunions publiques

Date	Pour les villages de...	Lieu de la réunion
21 avril	<b>Tronquoy</b> , Respelt, Massul, Molinfaing, Morival, Gërimont	Salle « les Aubépinés » à Tronquoy
28 avril	<b>Tournay</b> , Verlainne, Semel	Maison de village de Tournay
05 mai	<b>Namoussart</b> , Mon Idée, Marbay	Maison de village de Namoussart
12 mai	<b>Longlier</b> , Lahérie	Salle du football « RRC Longlier »
19 mai	<b>Warmifontaine</b> , Grapfontaine, Nolinfaing, Montplainchamps, Hosseuse, Harfontaine, Malome	Salle du « RLC Warmifontaine »
02 juin	<b>Petitvoir</b> , Grandvoir, Fineuse	Salle « les Joyeux Lurons » à Petitvoir
09 juin	<b>Hamipré</b> , Offaing, Cousteumont, le Sart	Salle « le Carrefour » à Hamipré
16 juin	<b>Neufchâteau</b>	Espace 29

Toutes les réunions se tiendront à 20h00. Elles permettront de rencontrer les habitants de tous les villages. Une séance numérique aura lieu le 23 juin 2022 sur inscription.

Les réunions se dérouleront en 3 temps : une partie d'information sur la Commune et sur le Développement rural, une partie de consultation des citoyens et nous clôturerons les réunions par les appels pour la CLDR et le budget participatif.

## La Commission Locale de Développement Rural - CLDR

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) est un organe consultatif associé aux phases d'élaboration (stratégie, projets, priorités) et de mise en œuvre du PCDR. Elle se compose de 20 à 60 membres, dont maximum ¼ d'élus communaux. C'est une commission représentative de tous les habitants de la commune, issue de toutes les composantes de la population : professions, âges, genres, catégories socio-professionnelles, villages, ... Sa composition est approuvée par le Conseil communal et la Région wallonne.

Il s'agit d'un lieu de dialogue, de débat démocratique et de propositions d'idées dans l'intérêt collectif. Les membres de la CLDR ont un rôle de relais entre les habitants et la Commune. Elle participe à la définition du PCDR, à travers un travail sur la stratégie de développement, les projets à inclure. Des réunions sont organisées régulièrement : environ 8 fois par an en phase d'élaboration et au moins 4 fois par an en phase de mise en œuvre.

## Suivre l'ODR

Toutes les informations concernant l'Opération de Développement Rural (ODR) sont disponibles sur le site internet dédié à l'ODR : [www.pcdr-neufchateau.info](http://www.pcdr-neufchateau.info), dans les bulletins communaux, dans les toutes-boîtes, dans la presse, sur Facebook (sur la page de la Commune et sur la page de la FRW). Les élus sont également invités à en parler autour d'eux.

**Sophie Orban & Eléonore Gérard**  
Agents de développement FRW

**Fondation Rurale de Wallonie**  
**Equipe Semois-Ardenne**

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02  
[semois@frw.be](mailto:semois@frw.be) | [www.frw.be](http://www.frw.be) | [www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne](https://www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne)